



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des affaires
financières**

**Secrétariat général
Département du contrôle interne
et des systèmes d'information financière**

Paris, le 16/04/2021

DAF-DCISIF
n°2021-001429

La directrice des affaires financières

Catherine DEMEZ
Tél : 01 55 55 17 89
Mél : catherine.demez@education.gouv.fr

Cynthia EWANDA
Tél : 01 55 55 12 09
Mél : cynthia.ewanda@education.gouv.fr

Roger ROUBILLE
Tél : 01 55 55 67 80
Mél : roger.roubille@education.gouv.fr

Pilotage.cif@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

à

Mesdames et messieurs les secrétaires
généraux d'académies et de vice-rectorats

*A l'attention des référents promoteurs et des référents
techniques pour le contrôle interne comptable*

Objet : Enquête annuelle 2021 pour le contrôle interne financier de l'État au sein des MENJS-MESRI.

Références : Note DAF-DCISIF n°2020-0031 en date du 10 décembre 2020 relative à la feuille de route 2020-2021.

Dans le cadre du dispositif ministériel pour le contrôle interne, la direction des affaires financières mène une enquête annuellement sur le niveau de déploiement du contrôle interne en services déconcentrés. Elle porte principalement sur le niveau de mise en œuvre des actions de maîtrise de risques au sein des référentiels ministériels pour le contrôle interne financier, ainsi que sur le niveau de formalisation des dispositifs académiques de pilotage.

L'analyse des résultats contribue à éclairer les instances ministérielles de gouvernance du dispositif (comité de contrôle interne pour la maîtrise des risques, comité de pilotage pour le contrôle interne financier et comité de suivi du plan d'action). Elle permet également de mesurer collectivement l'appropriation de la démarche par tous les acteurs opérationnels et d'engager, le cas échéant, des améliorations.

L'enquête 2021 prendra appui sur la feuille de route 2020-2021 citée en référence et s'effectuera via l'outil G2P. Les référents académiques devront s'assurer de la complète saisie du niveau de réalisation des activités de maîtrise de risque à mettre en place aux fins de consolidation des données au niveau national à la clôture de la campagne.

1 - Organisation de la campagne 2021

Le calendrier de suivi et de traitement de l'enquête annuelle se déroulera de nouveau en deux étapes avec une remontée intermédiaire des résultats à quelques mois de l'échéance.

Ainsi, les échéances à retenir sont les suivantes :

- Une première étape en juin, destinée à effectuer une photographie de l'état d'avancement du déploiement du contrôle interne à date. L'extraction et la vérification des données saisies par les académies seront réalisées à partir du mercredi **9 juin 2021** (soit une saisie par les académies jusqu'au 8 juin inclus) et permettront d'observer essentiellement d'éventuelles situations préoccupantes. Un regard sera tout de même porté sur la trajectoire collective d'atteinte des objectifs de la feuille de route 2020-2021, notamment au regard du « socle CIF¹ » ;
- Une seconde extraction des données, programmée à compter du mercredi **8 septembre 2021** (soit une saisie par les académies jusqu'au 7 septembre inclus), date de clôture de la campagne. Elle permettra de réaliser un bilan complet du niveau de déploiement du contrôle interne en services déconcentrés au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Il vous appartient de saisir dans G2P le niveau de réalisation des activités de maîtrise de risque pour chacun des référentiels de contrôle interne comptable autant que faire se peut pour la remontée de juin, et de finaliser cette saisie avant le **7 septembre 2021**.

Je vous incite à vous appuyer sur l'outil d'aide à l'évaluation de la mise en œuvre des actions de maîtrise des risques, disponible dans la rubrique [4- Mallette des référents techniques \(education.fr\)](#) de la page pléiade du contrôle interne sous le thème « Évaluation des AMR ». Il est de nature à fiabiliser les résultats de l'évaluation de l'effectivité de la mise en œuvre des actions de maîtrise des risques en s'appuyant sur un cadre d'évaluation harmonisé afin d'obtenir un niveau d'observation nationale homogène.

2 – Informations ciblées dans le complément d'enquête

Comme chaque année, parallèlement à l'extraction des données à la clôture de la campagne, et conformément à la feuille de route 2020-2021, un complément d'enquête sera réalisé permettant d'effectuer des focus particuliers. Les résultats des contrôles de supervision suivis depuis plusieurs années demeurent dans ce complément d'enquête afin d'en assurer le suivi de l'évolution et au regard de résultats observés en 2020.

Ils concernent :

- Les revues qualité attachées aux actions de maîtrise de risques SCO009 et SCO010 du référentiel sur les bourses de l'enseignement scolaire ;
- La revue qualité prévue dans l'action de maîtrise de risques DEP001 suite à la révision du référentiel « Frais de déplacements » ;
- La revue de l'action de maîtrise de risques NBI009 sur la nouvelle bonification indiciaire ;
- Les conditions d'accès et les modalités de réalisation de la revue d'habilitations aux SIERH sécurisant l'environnement de contrôle sur les processus de rémunération.

Les résultats de contrôle portant sur les revues des habilitations à Chorus seront exploités à partir de votre remontée annuelle.

¹ Le « socle CIF » est la cible minimale de mise en œuvre des outils structurants du contrôle interne financier, afin notamment d'orienter les investissements et d'homogénéiser les trajectoires académiques de déploiement de la démarche.

Outre les contrôles de supervision, le complément d'enquête intègre un focus sur l'impact en matière d'organisation et de gouvernance de l'extension du périmètre du CIF.

Le document permettant de renseigner ces informations sera disponible sur le site intranet Pléiade dans la rubrique dédiée à l'enquête annuelle².

3 – Évaluation du plan d'action en direction des EPLE

A l'approche du terme des trois années de déploiement du plan de maîtrise des risques comptables et financiers en EPLE défini dans la note DAF A3/ DCISIF n°17-103 du 18 octobre 2017, le questionnaire élaboré l'année passée sera reconduit dans les mêmes conditions. Celui-ci porte sur le niveau de mise en œuvre de ce plan et, plus largement, sur le pilotage et les actions d'accompagnement académiques. Il permet ainsi de mieux appréhender le développement de la maîtrise des risques comptable et financier en EPLE et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. La documentation probante sera attachée à l'action dédiée (FDR003) de votre projet G2P.

Chaque académie désignera, comme l'an passé, le correspondant qui sera chargé de renseigner le questionnaire, entre le référent technique contrôle interne et le correspondant RConseil, de façon à ne fournir qu'une seule réponse par académie.

Mes services se tiennent à votre disposition pour la mise en œuvre de ces actions, essentielles à l'évaluation du dispositif ministériel.

La directrice des affaires financières

Mélanie JODER

² [4- Mallette des référents techniques \(education.fr\)](#)

La directrice

Tél : 01 55 55 12 30

Mél : melanie.joder@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07